



IRAN 07/07/17 maj

Les ressortissants français doivent déposer leurs empreintes digitales (valables 1 an), en se présentant au Consulat d'IRAN à Paris.

IMPORTANT : Le délai de traitement des visas peut être variable et très long. Environ 15 jours travaillés ou supérieur.

Les empreintes digitales déposées une première fois seront valables pour les demandes suivantes de visas (12 mois qui suivent).

Nous pouvons agir en qualité d'intermédiaire pour l'obtention de vos visas UNIQUEMENT sous cette condition.

Afin de vérifier le type de visa à obtenir (1 ou multiples entrées) pour préparer votre demande de visa, veuillez contacter le Consulat d'Iran au 01 40 69 79 39 en vous munissant du numéro de autorisation (formulaire 2) à 6 chiffres pour validation du type de visa.

PAS DE CACHET D'IMMIGRATION VISIBLE VERS ISRAEL : MOTIF DE REFUS

Votre dossier devra comporter les éléments suivants :

- Bon de commande de notre société dûment rempli, signé avec acceptation de nos conditions générales de vente
- Passeport original signé **EN BON ETAT GENERAL**, valable minimum 9 mois après la date de retour + 3 pages vierges disponibles (dont 2 consécutives et face à face obligatoirement) pour l'apposition du visa **+ 1 COPIE des pages 2 et 3.**
- 1 formulaire de demande de visa **dûment complété en ligne via ce lien <https://evisatraveller.mfa.ir/en/request/> faisant ressortir le code barre**, daté et signé avec insertion en ligne de la photo d'identité (taille inférieure à 500 KB) conforme et passeport. Indiquer le numéro de téléphone du correspondant iranien et répondre à toutes les rubriques avec précisions.
- 2 photos d'identité biométriques identiques de moins de 3 mois, en couleur (4,5 x 3,5 cm) sur fond blanc **SANS AGRAFE** (motif de refus si perforées)
- 1 attestation d'assurances rapatriement et frais médicaux urgents nominative couvrant toute la période totale du séjour (visa) ; **Nous sommes mandataire d'assurances et habilités à une souscription instantanée d'assurances rapatriement.**



IRAN 07/07/17 maj

- **Il est conseillé de joindre à votre demande, la copie de la fiche d'enregistrement de vos empreintes déposées au préalable au Consulat. Ou indiquer les informations sur papier libre : date de dépôt des empreintes effectué au Consulat.**
- Pour les ressortissants étrangers **hors espace Schengen** : fournir la copie de la carte de résident à jour et validité restante minimale de 6 mois après le retour.
- Pour les **européens de l'espace Schengen** : Fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité ou attestation de domicile par la Mairie ou dernier avis d'imposition) + 1 attestation d'employeur ou 3 derniers relevés de compte bancaire.

ATTENTION : Les frais consulaires varient en fonction des pays suivant les règles de réciprocité.

Catégorie Tourisme : documents supplémentaires à fournir

- **Fournir le numéro d'autorisation (intitulé formulaire 2)/référence d'invitation officielle (à 6 chiffres) obtenu par le prestataire iranien auprès du Ministère des Affaires Etrangères local ; Transmis à l'agence de voyages ayant organisé votre séjour touristique en Iran.** Le numéro de référence/autorisation devra être indiqué sur le formulaire de demande de visa (fin de page, cadre réservé à cet effet).
- 1 copie du billet d'avion aller/retour

Catégorie Affaires : documents supplémentaires à fournir

- 1 Lettre de société (employeur) précisant toutes les coordonnées du partenaire en Iran ainsi que le but du voyage, les dates de séjour élargies, le type de visa à obtenir selon l'invitation officielle reçue du partenaire.
- **1 Invitation officielle (intitulé formulaire 2) délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères iranien, indiquant la référence à 6 chiffres reçue du partenaire Iranien.**
- Le numéro de référence/autorisation devra être indiqué sur le formulaire de demande de visa (fin de page, cadre réservé à cet effet).

Validité et durée de séjour du VISA :

La durée du séjour autorisée ainsi que la validité du visa sont strictement soumises à



IRAN 07/07/17 maj

la décision du Consulat d'Iran.

IMPORTANT : Le visa d'entrée/affaires ne peut être accordé en multiples entrées valables de 3 à 12 mois, sous condition que le demandeur justifie de 3 séjours antécédents minimum en Iran. La progressivité s'applique.
La validité du visa et son nombre d'entrée(s) seront accordés suivant ces règles et le contenu des lettres d'invitation et mission ; Ces 2 conditions sont exigées.

AMBASSADE D'IRAN

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : Dépôt /Retrait (9h00 - 12h00)